



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°90

09 Juin 2016

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Mise en place de la réforme de la tarification des EHPAD : 2017**

La moitié des textes d'application de la loi ASV a été publiée, d'autres sont en cours de préparation, notamment celui relatif à la désignation d'une personne de confiance, a détaillé la secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie lors du congrès du Synerpa. Quant à la réforme de la tarification des EHPAD, qui entrera progressivement en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, le point final du texte devrait être apposé lors de la dernière réunion de concertation le 22 juin prochain, pour une publication fin septembre. S'agissant de la nouvelle tarification, Pascale BOISTARD a assuré qu'il s'agissait "*avant tout d'un engagement du Gouvernement de dimensionner les crédits accordés à chaque EHPAD, en prenant en compte la dépendance et l'état de santé des résidents*". Une réforme qui "*permettra de renforcer les moyens humains des établissements*".

Pour notre part, nous aurions aimé aussi entendre renforcera les moyens humains de certains établissements pendant que d'autres perdront des ressources par le nivellement des convergences tarifaires et la non reprises des déficits.

- **FIR 2016 : Un arrêté réparti les montants disponibles par ARS**

Les ARS vont se partager, cette année, plus de 3,2 milliards d'euros (Md€) au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) 2016. Un arrêté, daté du 31 mai 2016, fixe les montants versés à chaque ARS. À titre d'exemple, l'ARS Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon aura une enveloppe de presque 271 millions d'euros (M€) pour :

- Les actions tendant à la promotion de la santé, à l'éducation à la santé, à la prévention des maladies, des traumatismes et à la sécurité sanitaire ;

- La prévention des handicaps et de la perte d'autonomie ainsi que les prises en charge et accompagnements des personnes handicapées ou âgées dépendantes dont une partie sera affectée aux expérimentations PAERPA.

- **PAI 2016 : Quelles priorités ?**

Les gestionnaires d'ESSMS pour personnes âgées ou handicapées peuvent dès à présent vérifier leur éligibilité [à l'aide à l'investissement de la CNSA](#) prévue à hauteur de 110 millions d'euros pour 2016. D'ailleurs, les conditions d'utilisation ont été fixés par un arrêté du 30 mai. Les directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) ont jusqu'au 30 novembre 2016 pour engager les crédits répartis par la CNSA. Parmi les priorités :

- Les opérations de modernisation d'EHPAD habilités à l'aide sociale ;
- Les seules créations de places en accueil de jour, hébergement temporaire et unités d'hébergement renforcé (UHR) consacrées aux malades d'Alzheimer ;
- Les créations de places d'EHPAD par transformation de capacités hospitalières.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Portail d'information : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr**

Lancé il y a un an, le portail d'information totalise plus d'un million de visiteurs. En plus de proposer un annuaire avec plus de 12 000 ESSMS, et un simulateur permettant aux internautes d'estimer le reste à charge mensuel pour un hébergement dans un EHPAD, le site intégrera à la mi-décembre 2016 les prix et les tarifs des EHPAD. Pour rappel, ce prix sera établi sur la base du socle minimal défini par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV).

- **L'ARS Ile de France met en ligne des [boîtes à outils pour aider les EHPAD](#)**

3 thématiques sont ainsi abordées :

- Prise en charge médicamenteuse en EHPAD
- Conduite à tenir en cas d'urgence
- Nutrition dénutrition, alimentation de la personne âgée

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **[Le plan canicule 2016 est sorti](#)**

Comme tous les ans une instruction définit les modalités du plan canicule.

- **[Etude de l'IRDES : vieillissement et fragilité](#)**

La fragilité induit bien un surcoût des dépenses de santé, et ce d'autant plus que le niveau de fragilité augmente. Celui-ci serait d'environ 1 500 euros (€) par an et par personne fragile et à 750 € pour les sujets pré-fragiles pour les seuls soins ambulatoires. Extrapolé à l'ensemble de la population française fragile et pré-fragile (mesures uniquement déclarées) de 65 ans et plus

en 2012, le surcoût monterait ainsi à 5,78 milliards d'euros (Md€). Ce coût pourrait être "potentiellement plus élevé" encore car d'après les premiers résultats d'une étude complémentaire à venir, les dépenses hospitalières des personnes fragiles, non prises en compte dans cette première étude, se révéleraient elles aussi plus importantes.

- **Maladies neuro-dégénératives : l'ANESM lance une enquête auprès des UHR**

Dans le cadre de l'élaboration d'une recommandation de bonnes pratiques professionnelles dédiée à "l'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) et Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)", l'ANESM vient de lancer une enquête nationale auprès de toutes les UHR du territoire national. Objectifs : mieux connaître les parcours de prise en soins des résidents accueillis en amont et en aval des UHR mais aussi recueillir les difficultés qu'elles rencontrent. L'enquête est diffusée directement aux UHR concernées via un lien personnalisé depuis le 23 mai. Elle se déroulera jusqu'au 24 juin 2016. Les résultats seront analysés au cours de l'été, pour une mise en ligne au cours du dernier trimestre 2016.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Loi ASV Suite**

Comme dans chaque Agenda maintenant, nous faisons le point des nouveautés liées à la loi ASV : Consulter les autres agendas sur [notre site](#)

- **Projets de décrets en cours de discussion et devant être publiés très prochainement**

Modèle de CPOM

Modèle d'EPRD

Calcul du forfait global dépendance et du tarif hébergement

Calcul du forfait soin

Modèle d'annexe au contrat de séjour sur la liberté d'aller et venir...

- **Conférence des financeurs**

Alors que le déploiement des conférences des financeurs suit une phase de préfiguration Pascale BOISTARD a annoncé soutenir les départements volontaires par le déblocage de crédits d'ingénierie complémentaires à hauteur de 60 000 euros pour les territoires non préfigureurs et 30 000 euros pour les territoires préfigureurs, soit une enveloppe supplémentaire de 5,58 millions d'euros, pour 81 départements non préfigureurs et 24 départements préfigureurs. Rappelons que ces conférences des financeurs doivent mettre en œuvre le plan d'action de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

- **Résidence autonomie : le décret est paru le 29 mai**

Le décret relatif aux résidences autonomie a été publié. Le texte fixe les prestations minimales à la charge de ces établissements, au nombre de onze, et définit les dépenses prises en charge

par le forfait autonomie. Les différentes dispositions du décret entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2016, à l'exception des mesures relatives aux prestations minimales, qui devront être appliquées au plus tard le 1^{er} janvier 2021. Le forfait autonomie doit permettre de financer des actions de prévention de la perte d'autonomie, individuelles ou collectives. Ce forfait est fixé par le Conseil Départemental ou la métropole pour chaque établissement, dans le cadre d'un CPOM. Ce dernier est également signé avec l'ARS si la structure bénéficie par ailleurs d'un forfait soins.

Le forfait autonomie permet notamment de financer un temps d'animateur, d'ergothérapeute, de psychomotricien ou de diététicien, une intervention qui peut être mutualisée avec d'autres établissements. Il ouvre droit également au recours à un ou plusieurs jeunes en service civique. Quant aux actions de prévention de la perte d'autonomie, elles peuvent porter sur l'entretien des facultés physiques, cognitives et sensorielles, la nutrition ou la mémoire, le repérage des difficultés sociales, ou encore la sécurisation du cadre de vie.

- **SAD relevant de l'autorisation ou de l'agrément**

Très attendu par le secteur, les activités à domicile relevant de l'agrément ou de l'autorisation sont fixées par [décret](#).

- **Responsabilité du directeur et disparition d'un résident : un arrêt du 18 mai 2016 de la Cour de cassation engage la responsabilité pénale de l'établissement pour faute du directeur**

La Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale d'un centre hospitalier, suite au décès d'une de ses patientes, atteinte de la maladie d'Alzheimer, et qui avait été retrouvée dans l'établissement douze jours après sa disparition.

Un raisonnement transposable au secteur médico-social.

Dans de nombreux arrêts, les magistrats montrent une réelle volonté de ne pas judiciaireiser ou pénaliser les accidents concernant les personnes âgées. Conscients des conséquences sociales de leurs décisions, ils savent que toute condamnation ira dans le sens d'une moindre liberté, d'un moindre respect de l'intimité, d'un enfermement encore plus grand des personnes vulnérables, ce que personne ne souhaite. Par la loi du 28 décembre 2015 "relative à l'adaptation de la société au vieillissement", le législateur a voulu inscrire clairement la liberté d'aller et venir des personnes hébergées, dans le texte et dans les faits, tout en ouvrant cependant la possibilité de limiter - sous conditions - l'exercice de cette liberté. Mais la gravité des faits du cas d'espèce présenté, le décès de la personne dans des circonstances particulièrement dramatiques, ont eu raison de cette volonté. Le fait que les recherches aient duré 12 jours pour retrouver le corps de la personne a joué un rôle dans la décision d'engager la responsabilité pénale de l'établissement pour faute du directeur.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Harcèlement moral : la cour de cassation assouplit sa position**

La Cour de cassation opère un revirement de taille sur la prévention et la condamnation des faits de harcèlement moral. Elle étend une solution dégagée dans un arrêt du 25 novembre 2015 sur l'obligation de sécurité de résultat en tenant compte désormais, dans l'appréciation des faits, des mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise.

- **Clause de non concurrence : changement de règles**

Si une clause de non-concurrence est sans contrepartie financière, le salarié doit désormais prouver un préjudice pour obtenir réparation. Auparavant, l'absence de cette contrepartie financière dans une clause de non-concurrence causait nécessairement un préjudice au salarié (cass. soc. 12 janvier 2011, n° 08-45280, BC V n° 15 ; cass. soc. 30 mars 2011, n° 09-70306, BC V n° 82). Lors d'une affaire récente, la cour de cassation (cass. soc. 25 mai 2016, n° 14-20578 FPB) vient confirmer la décision d'une cour d'appel qui avait constaté que le salarié n'avait subi aucun préjudice résultant de l'illicéité de la clause de non-concurrence et, en conséquence, rejeté la demande d'indemnisation du salarié. Ainsi, sauf à prouver un préjudice, l'absence de contrepartie financière à la clause de non-concurrence n'entraîne donc plus automatiquement une condamnation de l'employeur.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **PAERPA : KEZAKO ?**

Le programme national PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie) a été mis en place par le Ministère de la santé pour optimiser le parcours de santé des personnes âgées de plus de 75 ans dont l'état de santé est susceptible de s'altérer pour des raisons d'ordre médical et / ou social. Il vise à éviter des ruptures de prise en charge, souvent nombreuses et lourdes de conséquences pour la population âgée, notamment en ce qui concerne les passages inopportuns aux urgences, les chutes, la iatrogénie, la dénutrition et la dépression des personnes âgées. En 2013, 9 territoires pilotes ont été retenus pour mettre en œuvre ce programme. En 2016, de nouveaux territoires vont intégrer la démarche. Très à la mode dans les discussions aujourd'hui, il nous semblait important de requalifier ce terme.

- **Vers un déremboursement total de certains traitements de la maladie d'Alzheimer ?**

La Haute Autorité de Santé (HAS) a décidé de procéder à une réévaluation du service médical rendu (SMR) des quatre traitements symptomatiques de la maladie d'Alzheimer, à savoir les spécialités Ebixa (Lundbeck), Aricept (Eisai), Exelon (Novartis Pharma) et Reminyl (Janssen Cilag). Si la HAS réévalue le SMR et leur attribue le caractère "*insuffisant*", ces quatre traitements ne seront plus remboursés par l'Assurance maladie. Avec un SMR faible, ils sont actuellement remboursés à hauteur de 15%, contre 65% avant l'évaluation de 2011. Cette fin de la prise en charge par l'Assurance maladie ne concerne cependant pas l'ensemble des personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer. France Alzheimer rappelle en effet que

les personnes malades diagnostiquées bénéficient d'un remboursement total, au titre de l'affection longue durée (ALD).

AGENDA NATIONAL

- **Congrès de la FNADEPA les 13 et 14 Juin à Biarritz**

Le [programme](#) est développé dans le lien.

- **Geron-forum de la FNAQPA à Fréjus les 15,16 et 17 Juin.**

Le [programme](#) est développé dans le lien.

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : CPOM et EPRD le 13 Septembre 2016 à l'Hôtel Palladia (Toulouse)**

Le cabinet Cyril Dechegne Consulting organise **une nouvelle formation** à Toulouse. Le bulletin vous sera envoyé sur simple demande. Après plusieurs sessions sur la loi ASV, cette formation présentera le nouvel outil financier : l'EPRD. Elle évoquera également la méthodologie pour mettre en œuvre son CPOM et les changements stratégiques de management à opérer.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 68 52 22 22

- **Concert caritatif le 25 juin 2016**

L'Archipel et le Conservatoire de Perpignan vous propose un concert caritatif en faveur de la Croix Rouge, la Ligue contre le cancer et l'association France Alzheimer PO.

Tarif unique : 10 €.

Réservations auprès du théâtre de l'Archipel : 04 68 62 62 00 du mardi au samedi de 12h à 18h.

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **1ere journée d'échanges sur les pratiques des ASG le 24 juin à l'IFSI de Bayonne.**

Echanges autour de la place des Assistants de Soins en Gérontologie dans les équipes pluridisciplinaires, dans les projets de soins, dans les approches non médicamenteuses.

- **Réunion d'information : Connaître la maladie d'Alzheimer : signes à repérer...**

Le CLIC de Pau et France Alzheimer Pyrénées Atlantiques (FAPA) organisent une réunion d'information sur la maladie d'Alzheimer. Animée par 1 psychologue et une bénévole de France Alzheimer.

Au programme :

- Connaître la maladie: Signes à repérer / diagnostic / symptômes
- L'impact de la maladie sur le quotidien: communication / faire face aux troubles cognitifs et/ou de comportement

Lieu : Espace Lydie Laborde - Salle de Conférence - 14, rue Jean-Baptiste Carreau à Pau
Renseignements : CLIC de Pau: 05.59.27.83.70 / FAPA: 05.47.92.19.05

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **ALMA 64 : Conférence-Débat et Assemblée générale**

ALMA 64 vous invite à son Assemblée générale annuelle, précédée d'une Conférence-débat sur :

- «L'accompagnement des troubles psycho-comportementaux dans une démarche de bientraitance» animé par le Dr Edouard ZAPATA Psychiatre-Gériatre au CH de Bayonne et ;
- «La consultation d'aide aux aidants professionnels, un espace de réflexion sur la complexité» (le bien-être au travail et la prévention des risques psychosociaux...) animé par Céline PARIS-ZAPATA Assistante sociale à l'EMOG du CH de Bayonne.

Renseignements : ALMA 64 tél 05 59 02 47 84 - alma64@9business.fr

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le programme du premier semestre 2016](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr
avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».